



Ville de Trois-Pistoles

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, que :

Le conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles aura à statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi **10 octobre 2023 à 19h30**, à l'hôtel de ville sis au 5 rue Notre-Dame Est à Trois-Pistoles.

Objet : Immeuble sis au 330 rue du Parc

La demande consiste à permettre la construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à une distance de 1,77 m de la ligne de rue au lieu de 4,1 m tel que prescrit par l'article 6.3 (1°) du Règlement no 591 de zonage.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à celle-ci.

Donné à Trois-Pistoles, ce 25^e jour de septembre 2023.

Original signé

Catherine Fiset, LL. B.
Greffière